

**Séance ordinaire du 5 juin 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

**Délibération n°05062024D22**

**Objet** : Déclaration sans suite du marché public pour le réaménagement du plan d'eau de Serrières en Chautagne et de ses abords

Date de la convocation et de l'affichage : 29 mai 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présents : 09  
Nombre de pouvoirs : 01  
Nombre de votants : 10  
Pour : 08  
Abstention : 2 (David BOTTOLI et Jean Marc JOURDAN)

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin 2024, le conseil municipal de la commune de Serrières-en-Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence		X		Alexandre MERLE
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan			X	
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Nicole PARIS

-----

**Vu** les Articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la Commande Publique relatifs à l'abandon des procédures de marchés publics

**Vu** le faible nombre d'offres remises dans le cadre de la consultation

**Rapporteur** : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

**Exposé des motifs** : Il est rappelé que le Conseil municipal avait décidé d'engager le projet et d'organiser une procédure de marché public pour recruter les prestataires chargés de le réaliser.

Ce marché public comportait :

- 1 tranche ferme : études d'avant-projet et missions complémentaires
- 1 tranche optionnelle : suite de la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement, avec OPC

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur le profil d'acheteur de la commune avec une remise des offres au 29 janvier 2022 à 12 h. La commune a reçu 4 offres qui ont été analysées et ont fait l'objet d'auditions.

Compte tenu des nouveaux éléments de programmation urbaine pouvant impacter directement sur le cahier des charges du présent marché et de la réduction significative de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée à cette opération, la question de la poursuite de cette consultation doit être posée aujourd'hui.

Au regard de ces éléments, il est proposé de déclarer sans suite la procédure de marché public pour le réaménagement du plan d'eau de Serrières-en-Chautagne et de ses abords.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

**Considérant** que les nouveaux éléments de programmation urbaine pouvant impacter directement sur le cahier des charges du présent marché et de la réduction significative de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée à cette opération constitue un motif d'intérêt général permettant de déclarer sans suite la procédure de marché public.

- **DECIDE** de déclarer sans suite la procédure de marché public pour le réaménagement du plan d'eau de Serrières-en-Chautagne et de ses abords,
- **AUTORISE** mme le Maire à informer les candidats ayant remis une offre de cette décision.

---

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 05 juin 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 10 juin 2024.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 10 juin 2024.

Le Maire,  
**Brigitte TOUGNE-PICAZO**



Le secrétaire de séance,  
**Nicole PARIS**

